

Notre équipe

- ☐ Une coordinatrice médico-sociale, éducatrice spécialisée de formation
- ☐ Une psychologue
- ☐ Direction assurée par la Directrice des services de Trisomie 21 Seine Maritime Rouen

Zone d'intervention

Le périmètre d'intervention de l'EMAS s'étend aux 3 circonscriptions suivantes :

- ☐ Circonscription Bois Guillaume
- ☐ Circonscription Rouen Nord
- ☐ Circonscription Rouen Centre



SEINE
MARITIME
ROUEN

Nos partenaires

Education Nationale
ARS Normandie
MDPH de Seine Maritime
Etablissements et services médico-
sociaux
Associations ou représentants des
familles
Professionnels libéraux...

Vos contacts

Equipe Mobile d'Appui
à la Scolarisation
Ecole maternelle Germaine Coty
1762, rue de la Haie
76230 BOIS GUILLAUME
Téléphone : **07.49.64.45.19**
Mail : emas@trisomie21-rouen.fr

**Equipe Mobile
D'Appui Médico-Social
Pour la Scolarisation
Des Enfants en
situation de handicap**

« Pour une école pleinement
inclusive »

« Une coordination renforcée
entre professionnels de
l'Education Nationale et du
secteur Médico-Social »

« Equipe Mobile d'Appui Médico-Social pour la Scolarisation des Enfants en situation de handicap »

C'est pour répondre à l'objectif de bâtir un grand service public de l'école inclusive, dès la rentrée 2019, que sont notamment créées des équipes mobiles d'appui. Leur mise en place vise à apporter aux établissements scolaires et leurs professionnels, l'appui de l'expertise existant au sein des établissements et services médico-sociaux (ESMS) grâce à des professionnels mobilisés à cet effet.

Contexte de création

L'équipe mobile est portée par le SESSAD Anatole France qui a été missionné par l'ARS Normandie pour sa mise en œuvre en 2022.

Trisomie 21 Seine Maritime Rouen est une association à but non lucratif reconnue d'utilité publique. Elle travaille, dans le respect des convictions individuelles, à promouvoir l'inclusion des personnes porteuses de trisomie 21 et déficientes intellectuelles, à favoriser leur complet épanouissement, à aider à leur intégration à toute forme de vie sociale, à garantir leur citoyenneté pleine et entière.

L'équipe mobile découle des travaux ministériels sur l'école inclusive : circulaire n°DGCS/SD3B/2019/138 du 14 juin 2019.

Public concerné

Les professionnels des établissements scolaires accueillant un élève en situation de handicap :

- Personnels de direction
- Ensemble de l'équipe pédagogique
- Psychologue (EDO), CPE, AESH, infirmière scolaire
- Agents de maintenance technique collègue (cantine...)

Les élèves en situation de handicap avec risque de rupture de scolarisation :

- En association avec les parents, dans les situations critiques, une intervention directe auprès d'élève visant le maintien de scolarisation peut être organisée

Ces interventions directes ne sont pas la mission première du dispositif.

Modalités d'accès

- Chaque professionnel de l'établissement scolaire (enseignant, AESH...) avec l'aval de son chef d'établissement, peut solliciter une intervention de l'EMAS auprès de la coordinatrice départementale des PIAL.
- L'enseignant référent de scolarité peut lui aussi solliciter une intervention de l'EMAS avec l'accord de l'ENASH.
- Un ESMS, en complément de son intervention (et non en subsidiarité), peut requérir une intervention de l'EMAS avec le regard de l'ENASH, en lien avec la MDPH.
- L'ENASH, l'ARS, peuvent solliciter directement une intervention.

Missions

- Conseiller, participer à des actions de sensibilisation pour les professionnels des établissements scolaires accueillant un élève en situation de handicap.
- Apporter appui et conseil à un établissement scolaire, en cas de difficulté avec un élève en situation de handicap.
- Aider la communauté éducative à gérer une situation difficile.
- Conseiller une équipe pluridisciplinaire de MDPH dès lors qu'une situation d'enfant le nécessite.
- Effectuer ou organiser une intervention provisoire auprès d'un élève permettant le maintien de la scolarisation.

Prestations

- Mise en place d'actions de sensibilisation et de formation sur le handicap et les outils d'adaptation et d'accompagnement.
- Organisation de réunions techniques pour analyser les difficultés, s'approprier les approches recommandées, et envisager de nouvelles pistes d'adaptation possibles.
- Contribution à l'évaluation de situation pour argumenter un dossier MDPH.
- Intervention auprès de l'élève en risque de déscolarisation : mise en place d'adaptations particulières visant à permettre l'accès aux apprentissages, à la communication, à la socialisation, à l'autonomie.